

Nombre de
membres en
exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du jeudi 19 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf octobre
l'assemblée régulièrement convoquée le 11 octobre
2017, s'est réunies sous la présidence de S. MASSÉ
Sont présents: S. MASSÉ, C. CROSIER, J. PENON, J.F.
DELAYE, C. SICARD, E. LOISON, J.C. VAN MELLE, G.
LÉON, A. MOIGNE, V.CROSIER, J. PÉRINAUD
Représentés: 11 Excusés: 0 Absents: 0
Secrétaire de séance: Géraldine LÉON

1 Désignation des délégués pour l'élection partielle sénatoriale :

Est élue titulaire : Mme MASSE Sylvette

Sont élus suppléants:

Mme PERINAUD J. -M. VAN MELLE J. C. -Mme CROSIER C.

2 Révision d'inventaire :

Le certificat de réforme ci dessous n'étant jamais parvenu à la Trésorerie, nous sommes obligés de le représenter cette année en sus.

COMMUNE DE LAILLY
33 RUE JEAN DE MERIC
89190 LAILLY

CERTIFICAT DE REFORME

Je soussignée, madame Thévenon Marie-France certifie que les biens désignés ci-dessous sont à réformer au 1er janvier 2014,

compte	N° inventaire	désignation	valeur brute
	205 3/96	logiciel	1 905,34 €
	205 61-1/2005	logiciel norton	89,00 €
	205 61-2/2005	logiciel microsoft	310,00 €
		<i>concession droit</i>	2 304,34 €
	2183 11/97	copieur toshiba	2 271,49 €
	2183 2A/96	micro pentium 100	1 931,38 €
	2183 2B/96	imprimane brother	992,81 €
	2183 2C/96	onduleur	220,62 €
	2183 62-1/2005	ordinateur amd sempron	1 559,78 €
	2183 67-1/2005	modem olitec interne	32,65 €
	2183 78-2/2007	modem usb sagem	1,00 €
	2183 79-1/2007	télécopieur galéo	130,99 €
	2183 83-1/2007	onduleur riello	110,00 €
		<i>mat bureau informatique</i>	7 250,72 €
	total		9 555,06 €

ils n'ont plus de valeur comptable;

fait pour valoir ce que de droit le 18 mars 2014

le maire,
MF Thévenon

Mme le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire le point sur les biens formant l'actif de la commune de Lailly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de sortir les biens n'étant plus présents dans l'actif de la Commune.

Certificat de réforme

Compte	Numéro inventaire	désignation	valeur brute
2051 205 3/96		Logiciel 190534-	1905,34
2051 205 61-1/2005		Logiciel Norton	89
2051 61-2/2005		Logiciel Microsoft	310

Concessions et droits similaires :		2304,34
2183 11-/97	copieur Toshiba	2271,49
2183 2A/96	Micro pentium 100	1931,38
2183 2B/96	Imprimante Brother 660	992,81
2183 2C/96	Onduleur	220,62
2183 62-2-2011	Lecteur de disquettes	31,22
183 62-1/2005	Ordinateur AMD	1559,78
2183 62-2/2005	Imprimante HP 9670	645
2183 62-2-2011	Onduleur	89,7
2183 67-1/2005	Modem Olitec interne	32,65
2183 76-1/2007	Clef usb 1G	33,38
2183 78-2/2007	Modem Usb Sagem O	1
2183 79-1/2007	Télécopieur Galeo 5065	130,99
2183 83-1/2007	Onduleur Riello 600 VA	110
2183 86 1	Photocopieur Konica	1716,26
2183 86/2012	Imprimante	978,93
matériel de bureau et informat.	total :	10745,21
2188 38/00	Tronçonneuse sthil 023	420,3
2188 40/01	Débroussailleuse Oleo	389,51
2188 52-1/2003	Poubelle eco et seau	307,17
2188 54-12003	Illuminations de Noël	969,62
2188 65-1/2005	82 assiettes salle LA	57,4
2188 62-2/2005	48 verres salle LA	27,96
autres immobilisations corporel.	total :	2171,96

Considérant qu'il reste deux annuités (2011-2012) à amortir concernant le bien 85-1/2007.

Il est nécessaire de prendre la délibération suivante :

Recette investissement 040	Dépense d'investissement
Compte 281578 : +621.92€	Compte 21311 : +621.92€
Dépense de fonctionnement – chapitre 61	Dépense de fonctionnement – chapitre 68 (042)
Compte 615221 : - 621.92€	Compte 6811 : + 621.92€

A 11 voix, le Conseil Municipal accepte cette modification de budget

4 Acquisition terrain - Demande d'évaluation auprès des domaines du terrain qui est à vendre au 13 rue du Sauvageon à la Charmée. Certificat d'urbanisme opérationnel ayant été demandé avec un projet d'installation d'un mobil home de standing et selon les arrêtés

- CAT NAT de1987 - CAT NAT de1999 - DÉCRET du 11 octobre 1990 répertorient les communes de l'Yonne soumises à des risques de ruissellements torrentiels

CU : est revenu avec comme réponse "opération non réalisable"

Le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à effectuer une demande auprès des domaines

5 Objet: Cours Yoga - Participation chauffage - DE 2017 27

La salle est mise à disposition gratuitement.

Montant de la participation : 8 € par semaine chauffée sur 4 mois, hors vacances scolaires. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette participation.

6 Objet: DM3 RÉMUNÉRATIONS - DE 2017 28

Dépense fonctionnement	Dépense fonctionnement
chapitre 012+5000 euros	chapitre 011-5000 euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification du budget.

7 Objet: DM 4 - Acquisition logiciel Cimetière - DE 2017 29

Dépense Investissement	Dépense Investissement
compte 2051 + 1500	compte 2128 -1500

Le coût du logiciel est de 966.00 euros

Le Conseil municipal accepte cette répartition à 11 voix.

8 Objet: Noël des enfants - DE 2017 30

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A organiser une animation de fin d'année pour les enfants
- A signer les contrats et engager les dépenses s'y rapportant

9 Objet: Travaux 2018 - DE 2017 31

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Mme le Maire à effectuer des demandes de devis pour les travaux à réaliser en 2018.

10 Objet: Subventions :

Mme le Maire propose de verser une subvention à l'AMF Téléthon. Cette proposition a été refusée par 9 voix contre et 2 voix pour.

11 Objet: Questions diverses :

- Le 11 novembre, rassemblement à 11h à la plaque commémorative de la Mairie de Lailly.

-Marché de l'Avent: M. le Maire de la commune de LA POSTOLLE nous a informé qu'ils n'organiseront pas le marché de l'Avent. La question a été posée de savoir ce que décidait la commune de Courgenay. Après discussion, le Conseil Municipal a validé le fait d'organiser le marché de l'Avent le dimanche 10 décembre à Lailly.

- Remerciements d'attribution de subventions:
- l'UNA de Cerisiers-Villeneuve L'Archevêque
- Le photo Club de Villeneuve L'Archevêque
- Les croqueurs de Pommes
- L'Oms de Villeneuve l'Archevêque

- Prairies de Lailly : Mme. Le Maire a présenté la maquette du nouveau panneau réalisé par le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

- Mme. LÉON a évoqué les problèmes de vitesses excessives des véhicules (bus scolaires) et de stationnements.

- Mme. LÉON relance la question sur le débit internet à la Charmée ayant eu un contact avec une personne du Conseil Départemental qui lui a signifié qu'il faut se rapprocher de la Commune. Mme. le Maire répond que ce problème a été déjà évoqué l'an passé et qu'il fallait contacter la CCVPO et effectuer le contrôle du débit internet.

- M. PENON évoque a nouveau le sujet des compteurs Linky et la responsabilité du Maire ou de la Commune. Au vu des textes, le compteur n'appartient qu'à ERDF et pas à la Commune. Une réunion de concertation peut être envisagée.

- Mme. Le Maire informe que toutes les retenues de garanties concernant l'assainissement terminé en 2009 ont été réglées.

- La décoration et l'illumination du village seront faites le samedi 2 décembre.

- Pour information des réunions publiques du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) auront lieu le 15 novembre à Vaumort et le 16 novembre à Villeneuve L'Archevêque de 18h30 à 20h00 ou de 20h30 à 22h00. Mme le Maire invite la population à assister à ces rencontres.

Fin de réunion 23h10